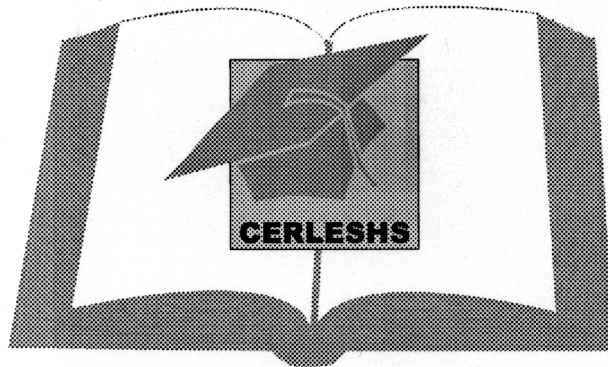


CAHIERS DU CERLESHS



Tome XXIII, n°31, Novembre 2008

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE EN LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

ISSN 0796-5966

P. U. O.

OUAGADOUGOU

CAHIERS DU CERLESHS
LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Tome XXIII, N°31, Novembre 2008

Directeur de publication : Magloire SOMÉ, Maître de Conférences d'Histoire contemporaine

- Président** : Norbert NIKIÈMA, Professeur Titulaire
- Membres** :
- Jean-Pierre GUINGANÉ, Professeur Titulaire
 - Joseph PARÉ, Professeur Titulaire
 - Mahamadé SAWADOGO, Professeur Titulaire
 - Jean-Baptiste KIETHÉGA, Professeur Titulaire
 - Serge Théophile BALIMA, Professeur Titulaire
 - Louis MILLOGO Professeur Titulaire
 - André NYAMBA, Maître de Conférences
 - Amadé BADINI, Maître de Conférences
 - Sié Alain KAM, Maître de Conférences
 - Amadou BISSIRI, Maître de Conférences
 - Rosaire Bapio BAMA, Maître de Conférences
 - Alou KEITA, Maître de Conférences
 - Tanga Pierre ZOUNGRANA, Maître de Conférences
 - Cyrille KONÉ, Maître de Conférences
 - Maurice BAZIEMO, Maître de Conférences
 - Pierre KOURAOGO, Maître de Conférences
 - Lalbila Aristides YODA, Maître de Conférences
 - Moussa BANTENGA, Maître de Conférences

RÉDACTION

Cahiers du CERLESHS

Université de Ouagadougou, UFR LAC et SH

03 BP 7021 Ouagadougou 03

Tel. : (226) 50 30 73 18. Fax : (226) 50 31 78 14

Email : cerleshs@univ-ouaga.bf

© 2008, Centre d'Etudes et de Recherche en Lettres, Sciences Humaines et Sociales

SOMMAIRE

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Michel VIDEGLA

Le poids du royaume de Hogbonou (Porto-Novo)
dans la conquête du Danhomè.....1

Moussa Willy BANTENGA

Banakéléda ou l'insuccès d'un centre de formation, de recherche et de
vulgarisation agricoles, 1928-1936.....21

Basile L. GUISSOU

04 septembre 1947 – 04 septembre 2007 : La reconstitution
de la colonie française de Haute-Volta, il y a 60 ans.....39

Georges COMPAORE

Une activité commerciale d'aval au Burkina Faso :
Les débits de boisson à Ouagadougou.....55

Claude Etienne SISSAO

L'histoire de la pensée et les solutions économiques du *Livre Vert*.....75

André SOUBEIGA et Mireille BELEM,

Jeunes catholiques et SIDA à Ouagadougou :
logiques préventives et comportements sexuels.....109

Samba DIAKITE

Hégel et l'histoire de l'Afrique : Le malentendu137

Moustapha GOMGNIMBOU

Environnement et histoire du peuplement : quels rapports ?.....157

Bammoy NABE

Les crises alimentaires et leur impact dans la Préfecture
de la Kéran au XX^e siècle.....171

Hamidou Nacuzon SALL

La coopération universitaire africaine face aux défis de Bologne.....205

LETTRES, COMMUNICATIONS ET SCIENCES DU LANGAGE

Noel Kouassi AYEWA

Le français à travers les œuvres romanesques
de deux auteurs africains : un Ivoirien et un Zaïrois.....239

Jean-Claude BATIONO

Didactique de la littérature et Interculturalité : l'exemple
de la littérature allemande en cours d'allemand au Burkina Faso.....261

Alilou Sam-Dja CISSE

L'esthétique de la violence dans *L'âge d'Homme*
de Michel Leiris283

Bernard KABORE

La problématique des SMS : de la simplification du langage
à la crise de l'expression écrite.....301

Bawa KAMMAMPAOL

African Literature and the Need for Cultural Reconstruction:
An Afro centric View.....321

Irafala TOURE

Protocole des Nouvelles" : essai sur une communication
intégrative339

COMPTE-RENDUS

Simporé Lassina, *Eléments du patrimoine culturel physique du Riungu de Wogdogo (Burkina Faso). Approche archéologique et historique*, Thèse de doctorat, Université de Ouagadougou, 2005 (Gomgnimbou, M.)353

Ki-Zerbo Joseph, *Repères pour l'Afrique*, (B. Traoré).....357

Ouédraogo François de Charles, *La crise alimentaire au Burkina*, (L. Yaméogo).....365

Diop-Maes, Louise Marie, *Afrique noire : démographie, sole et histoire*, Paris, Présence Africaine Khepera, 1996, 387 pages + cartes + planches (M. Somé).....367

Recommandations aux auteurs des articles.....375

LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE AFRICAINE FACE AUX DÉFIS DE BOLOGNE

Hamidou Nacuzon SALL

Maître de conférence

**Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation
(FASTEF ex-ENS de Dakar Sénégal)**

Résumé

Cette recherche en pédagogie universitaire a pour thème la coopération et la concertation dans le domaine de l'enseignement supérieur en Afrique. Elle soumet à l'analyse qualitative de contenu les politiques et les réalisations préconisées par les structures de coopération. Elle se fonde sur une analyse historique et géographique des systèmes d'enseignement supérieur en Afrique. Tenant compte de la mondialisation et de la libéralisation du secteur de l'éducation, l'étude s'efforce de saisir les similitudes et les distances à parcourir pour harmoniser les études supérieures en Afrique.

Abstract

This paper is based on qualitative content analysis in Higher Education in Africa. The main material is collected from international organisation of cooperation. The paper focus on historical and geographical analyse of African institutions of higher education. In term of result, according to globalization and privatisation and quality assurance in higher education, attention is made on the realisations toward significant harmonisation of Higher Education in Africa. A focus is made also on the remaining gaps. In conclusion questions are asked about quality, globalisation and knowledge shopping in Education in Africa.

Introduction

Cette recherche en pédagogie universitaire (Dupont & Ossandon 1994) aborde la question de l'évolution des institutions d'enseignement supérieur en Afrique dans une perspective historique et politique. Comme le souligne Madeleine Grawitz, l'histoire «(...) contient la plus grande part de l'explication, de la genèse des faits humains. Elle est avec la sociologie, comme le note Gurvitch, la seule science humaine à considérer d'emblée par sa vocation même, l'homme dans sa réalité et dans son contexte d'institutions et d'organisations économiques et sociales» (Grawitz 2001 : 242). La perspective politique ressort de l'analyse des cadres de concertation et des organisations de coopération du Continent.

La recherche porte sur l'adoption des standards internationaux par les universités africaines. Elle a pour objet l'analyse de l'évolution de l'organisation des programmes d'étude, des cycles, des durées et des diplômes, comme facteur favorable aux échanges de programmes, à la mobilité des étudiants et des enseignants et à l'essor de la recherche en Afrique. Elle a pour objectif d'appréhender les convergences et les différences existantes entre les différents systèmes d'enseignement supérieur en Afrique pour renforcer la coopération et la concertation dans ce domaine.

A cette fin, la recherche utilise l'analyse de contenu documentaire qualitative (Grawitz 2001 : 573-640) de documents officiels, des prescriptions et des pratiques officielles qui les accompagnent. Les thèmes recherchés sont la coopération et la concertation. Sous l'éclairage des réformes du Processus de Bologne en Europe, les catégories opérationnelles et explicatives sont : la division des programmes d'étude en cycles ou niveaux ; les durées d'étude par cycle ou niveau ; les diplômes délivrés.

Les effets des réformes universitaires dictées en Europe par le Processus de Bologne se propagent comme une véritable onde de choc jusqu'en Afrique. Elle y est amplifiée par les exigences de la libéralisation de l'éducation. Ses effets sont perceptibles en particulier dans des pays comme le Maroc, l'Algérie, la Tunisie au Nord, la totalité des pays francophones au Sud du Sahara, dans la Région de la Corne de l'Afrique, à Madagascar et dans les pays de l'Océan Indien. Les pays anglophones sont relativement moins touchés compte tenu du découpage des études et de l'appellation des

diplômes offerts. La quasi-totalité des pays semble cependant devoir adopter des principes de réalisme politique (real politik) dans la gestion et le pilotage de leur enseignement supérieur.

En effet, tous les pays du Continent ouvrent ou entrouvrent, à des vitesses variables, leurs systèmes éducatifs à la libre concurrence. En adoptant ou en résistant peu à la philosophie et aux principes de l'Accord Général sur le Commerce et les Services (AGCS), les pays africains sont conduits à adopter ipso facto la nomenclature internationale des études supérieures. Ils sont tenus de délivrer des diplômes et des titres internationalement connus et reconnus. Le réalisme politique leur impose de se conformer aux lois du marché, de tenir compte de la mobilité internationale des jeunes générations africaines, de l'attractivité des pays du Nord et de leur politique d'immigration choisie.

Le réalisme politique est fait de contraintes et d'avantages. Il peut donner un coup d'accélération aux politiques d'éducation et à l'enseignement supérieur. Il oblige les pays africains à penser de l'intérieur leurs systèmes éducatifs, de tenter de mieux maîtriser les conséquences des mutations entraînées par la conjonction du Processus de Bologne et de la libéralisation de l'enseignement supérieur. L'Afrique dispose à cet effet d'atouts qui lui éviteraient de rester en marge de l'internalisation de l'enseignement supérieur, d'harmonisation universelle des parcours, diplômes et titres de l'enseignement supérieur.

Depuis la première Conférence des Ministres ayant en charge l'éducation, tenue à Addis-Ababa en Ethiopie en 1961 (UNESCO 1961), les pays africains s'efforcent de mettre en œuvre des politiques et des cadres de concertation et de coopération. Un des objectifs est d'harmoniser les systèmes éducatifs. Les pressions du marché les y obligent plus que par le passé.

Afin de mieux appréhender et comprendre les évolutions en cours, les résultats de l'analyse de matériaux consultés et traités sont présentés en quatre parties. La première résume les lignes de force du Processus de Bologne. La deuxième partie examine l'évolution des institutions d'enseignement supérieur en Afrique sous l'éclairage de l'histoire. La troisième partie présente les cadres de coopération et de concertation

existants. La quatrième partie examine les solutions préconisées ou celles qui méritent d'être étudiées. La conclusion fait état des perspectives ouvertes dans l'espace UEMOA et aux défis à relever face à la floraison des comparaisons internationales des institutions d'enseignement supérieur.

I- Les lignes de force du Processus de Bologne

Le long processus qui aboutit au Processus de Bologne débute de manière significative en 1988 et se poursuit encore avec la programmation de la prochaine conférence ministérielle prévue à Louvain (Belgique), les 28 et 29 avril 2009.

Une étape importante a été franchie en 1988 avec la création par l'Union européenne du système des crédits : ECTS pour European Credits Transfer System. «*La création de l'ECTS découle d'une volonté d'instaurer une Europe des connaissances. Dans ce cadre ont été créés les programmes Socrates et Erasmus - programmes d'échanges. L'ECTS a été mis en place en 1989 dans le cadre du programme Erasmus. Il facilitait alors la reconnaissance académique des périodes d'études réalisées à l'étranger*»¹
http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_europ%C3%A9en_de_transfert_et_d%27accumulation_de_cr%C3%A9dits

L'adoption de *La Magna Charta Universitatum de 1988 (Bologne 18 septembre 1988)* par «*les Recteurs des Universités européennes, réunis à Bologne à l'occasion du IX centenaire de la plus ancienne d'entre elles*» est un des temps forts du processus (<http://www.bea-ulb.be/article174.html> & http://www.magna-charta.org/pdf/mc_pdf/mc_french.pdf).

Dix ans plus tard, *La Convention de Lisbonne du 11 avril 1997* marque un tournant décisif. (http://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_de_Lisbonne, Consulté : mardi 26 février 2008).

La Déclaration de la Sorbonne du 25 mai 1998 adoptée par quatre ministres ayant en charge l'enseignement supérieur en Allemagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni est généralement considérée comme l'acte

¹ A propos du Processus de Bologne, voir la bibliographie spécifique qui lui est consacrée sous la rubrique *Biblio Bologne*.

fondateur du processus (cf http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/France/980525_Sorbonne_Declaration-Fr.pdf).

Un an plus tard, 'La Déclaration du Bologne du 19 juin 1999' concrétise, en les consolidant, les résolutions prises à Paris (<http://www.education.gouv.fr/realisations/education/superieur/bologne.htm> et http://fr.wikipedia.org/wiki/Processus_de_Bologne).

La conférence de Bologne sera suivie de quatre autres conférences, cinq en comptant la *Rencontre de Salamanque de mars 2001* :

1°- *Le Message de Salamanque (29-30 mars 2001)* adopté lors de la convention marquant la création de l'Association Européenne de l'Université (EUA) (<http://urouenengreve.free.fr/Documents/salamanque.pdf>)

2°- La conférence ministérielle de Prague du 19 mai 2001 (http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/00_Main_doc/010519PRAGUE_COMMUNIQUE.PDF)

3°- La conférence ministérielle de Berlin de 2003 des 16 et 17 septembre 2003 où a été prise la décision d'étendre la réforme de Bologne au Doctorat (http://fr.wikipedia.org/wiki/Processus_de_Bologne)

4°- Le Communiqué de Bergen publié à l'issue de la conférence ministérielle tenue à Bergen les 19 et 20 mai 2005 (http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/00-Main_doc/050520_Bergen_Communique.pdf)

5°- La Conférence ministérielle de Londres (18 mai 2007) qui confirme le rôle et la place du doctorat dans la construction de l'espace universitaire européen.

(http://www.universite-franco-italienne.org/images/contenu/documents/docs_ref/londres_05-07.pdf)

La dynamique insufflée par Bologne en Europe s'opère dans une période d'intériorisation de l'enseignement supérieur, de développement de l'enseignement sans frontières, transfrontalier ou transnational (Knight, 2005 ; UNESCO-OCDE : http://www.unesco.org/iau/internationalization/fre/inter_definitions.html). Pendant cette période de construction de son espace universitaire, l'Europe prend conscience des agressions entraînées par les pressions du marché et des

règles de libre concurrence. Face à la situation ainsi créée, le Conseil de l'Europe adresse de nombreuses mises en garde au public (http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/Recognition/Recognition%20disclaimer_FR.asp). Les étudiants sont en particulier invités à veiller au respect des exigences de qualité dans les universités (http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/Recognition/Recognition%20disclaimer_FR.asp).

D'une manière générale, le Processus de Bologne tend à répondre à trois exigences principales : la construction de l'espace universitaire européen dans un contexte de mondialisation et de marchandisation de l'éducation ; l'assurance qualité ; l'attractivité des universités européennes face aux meilleures ou plus grandes universités du monde. L'attractivité se mesure grâce au classement annuel des universités dans les évaluations qui les comparent au plan international. Pour un classement assez récent des meilleures universités européennes, voir : <http://www.webometrics.info/top4000.asp> et http://www.arwu.org/rank/2007/ARWU2007_Top100.htm.

Les grandes tendances de l'enseignement supérieur en Europe ainsi rappelées et celles qui s'observent à travers le monde sont marquées par la recherche de grands ensembles économiques et culturels, dans un contexte de mondialisation et de marchandisation de l'éducation. L'Afrique ne peut y échapper.

II- L'enseignement supérieur en Afrique entre traditions et modernité : les leçons de l'Histoire

L'évolution des institutions d'enseignement supérieur en Afrique suit de très près l'histoire de la colonisation. Les institutions d'enseignement y sont généralement un legs et des reproductions des modèles des pays colonisateurs, avec de faibles variations (Sall, 96 ; LY, 2001 ; Sow, 2004). Conçues pour répondre aux besoins spécifiques des administrations coloniales, les universités africaines sont souvent restées des copies des universités européennes auxquelles elles étaient rattachées. En Afrique de l'Ouest, les universités créées dans les états nouvellement indépendants ont toutes copié ces modèles. En Afrique de l'Est, des pays comme la Tanzanie ont exploré d'autres voies.

Partant d'une analyse historique, Burton Bollag dresse un tableau critique de la situation actuelle de la plupart des universités africaines (Bollag, 2004). Selon cet auteur, le bilan positif de la période post-indépendance tient essentiellement à des facteurs politiques et pédagogiques (Bollag 2004 : 4). Le déclin observé plus tard est lui aussi assez bien documenté. L'enchérissement du coût de la vie, la crise économique des années 1970 et les politiques d'ajustement structurel sont souvent évoqués parmi les causes principales des situations de crise actuelle. La création des universités nationales voulues par les hommes politiques a été évoquée comme facteur de crise, de même que les difficultés économiques très tôt apparues et le tarissement des financements venant de la coopération (ACCT 92 ; Sall 96 ; Ly 2002 ; Sow 2004 ; Bollag, 2004).

Du fait des difficultés de financement, les dysfonctionnements de l'enseignement supérieur en Afrique ont de lourdes conséquences sur les étudiants et sur les systèmes. L'inadaptation de l'enseignement supérieur aux besoins réels de la société, du marché du travail, de la production et aux nouvelles exigences scientifiques engendre le phénomène connu sous le nom de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur.

L'Afrique continue généralement d'abriter des systèmes éducatifs et des institutions d'enseignement supérieur hérités de la période coloniale. Leur adaptation et leur harmonisation s'imposent. Depuis MINEDAF I (Addis-Ababa, Ethiopie, 1961) jusqu'à MINEDAF VIII (Dar-es-Salam, Tanzanie, 2002), la coopération et l'harmonisation régionale dans le domaine de l'éducation ont été parmi les thèmes récurrents de toutes les Conférences des Ministres ayant en charge l'éducation en Afrique, (UNESCO 1961 ; UNESCOa ; UNESCOb ; UNESCOc ; UNESCOd ; UNESCOe ; UNESCOf ; UNESCOg ; UNESCOh ; UNESCOj ; UNESCOk ; UNESCOm).

III- La coopération et la concertation dans le domaine de l'enseignement supérieur en Afrique

Les crises actuelles et les dysfonctionnements qui les accompagnent ont été redoutés ou analysés lors des conférences des ministres de l'éducation connues sous le sigle MINEDAF. Plus récemment, les solutions retenues par MINEDAF VIII portent sur tous les domaines. Les solutions insistent sur une forte intégration des systèmes d'enseignement supérieur.

Pour l'enseignement supérieur en particulier, la coopération et les cadres de concertation suivent d'assez près l'histoire et la politique. Les pays européens continuent d'exercer directement ou indirectement leur influence sur les nouvelles orientations de l'enseignement supérieur en Afrique. Parallèlement, les déclarations politiques en vue de réformer et d'harmoniser les politiques éducatives, englobant l'enseignement supérieur, sont une constante sur le Continent africain. Toutes les organisations régionales ou sous-régionales abordent directement ou indirectement cette question. Elles l'abordent directement en l'incluant dans leurs chartes et indirectement en visant l'intégration économique et politique. L'histoire de ces organisations est, en elle-même, révélatrice de ces visions qui se concrétisent dans certains pays. Parmi, les organisations, la CEDEAO, la CEMAC, la SADC, et l'UA et son programme NEPAD semblent devoir jouer un rôle important.

1°- La Communauté Economique des pays d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO/ECOWAS)

Date création et siège : 28 mai 1975 à Lagos (Nigeria)

Pays membres : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo, Bénin, Niger, Mali, Guinée

Bissau, Cap Vert en 1977), Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigeria, Sierra Leone

Missions : coopération et développement économique, commerce, politique sectorielle

Objectifs : création d'un marché commun, création d'une union monétaire

Structures voisines : UEMOA (10 janvier 1994), ZMAO

[(Site : <http://www.uemoa.int/index.htm>, et

<http://www.izf.net/IZF/FicheIdentite/CDEAO.htm>]

2°- La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Date création et siège : 16 mars 1994 à Ndjaména (Tchad)

Pays membres : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Tchad

HAMIDOU NACUZON SALL

Missions : coopération et développement économique, commerce, politique sectorielle

Objectifs : création d'un marché commun, intégration politique et économique

Structures apparentées : Cour de Justice Communautaire, Parlement Communautaire ;

institutions de formation : EIED (École Inter-Etats des Douanes), ISTA (Institut Sous-régional multisectoriel de Technologie Appliquée, de planification et d'évaluation de projets),

l'ISSEA (Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée).

[(CEMAC/Les Bulletins de la CEMAC 2002 ; Mignot 2002)]

3°- La Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC)

Date et siège : 17 août 1992 à Gaborone (Botswana)

Pays membres : Angola, Botswana, République Démocratique du Congo, Lesotho, Malawi, Ile Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, République Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

Missions : coopération et développement économique

Objectifs : échanges économiques, politiques, militaires, mobilité des ressources humaines, etc.

[Pour l'historique

http://www.sadc.int/index.php?action=a1001&page_id=about_corp_profile. et :

<http://www.sadc.int/index.php?action=a1010&lang=fr> , pour les objectifs :

http://www.sadc.int/index.php?action=a1001&page_id=about_objectives]

4°- L'Union Africaine ou UA

Date création : 2001 en remplacement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)

Siège : Addis-Ababa (Ethiopie)

Structure spécialisée : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) créé en juillet 2001 par la fusion du programme de partenariat du millénaire pour le rétablissement de l'Afrique (MAP) et du plan Omega.

Missions et objectifs : cadre stratégique global, développement socio-économique, éradication de la pauvreté, développement durable en Afrique, enseignement de base universel en 2015, développement des curricula, renforcement de la qualité et l'amélioration à l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; renforcement de l'accès à l'enseignement secondaire, promotion des réseaux de recherche et des institutions d'enseignement supérieur ; prévention des conflits, instauration d'une culture pour la paix et la tolérance (NEPADa ; NEPADb).

Certains pays appartiennent simultanément à plusieurs organisations ayant des vocations et des objectifs différents. Les organisations de coopération régionales ou sous-régionales sont des entités qui agissent comme des couples de forces dont les orientations peuvent être opposées et tendre à se neutraliser mutuellement. Trouver le juste équilibre entre différentes organisations relève de l'exercice d'une diplomatie subtile dont chaque pays a ses secrets, en fonction de ses intérêts.

La Mozambique, membre de la SADC, est historiquement et politiquement proche du Portugal. Ancienne colonie portugaise, la Guinée Bissau est le dernier membre adhérent à l'Union Monétaire et Economique Ouest Africaine (UEMOA). Elle est le dix-huitième membre du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) depuis 2005. Sur le plan historique, pédagogique et culturel, ce pays est proche du Portugal, même s'il a été amené à entretenir d'étroites relations politiques, économiques et pédagogiques assez fortes avec le Sénégal. Le Portugal est son principal partenaire dans le domaine de l'éducation. Son système universitaire est fortement affilié aux universités portugaises.

Dans les domaines de l'éducation en général et de l'enseignement supérieur en particulier, l'Afrique enregistre, depuis le début des années 2000, une effervescence de rencontres internationales sur l'harmonisation des diplômes et des parcours universitaires.

1°- Une Réunion d'un groupe d'experts africains de l'éducation s'est tenue le jeudi 20 septembre 2002 à Dakar, pour préparer la rencontre des ministres des pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ayant en charge le secteur de l'éducation.

Cette réunion portait sur la question de la reconnaissance et l'équivalence des diplômes et avait élaboré un projet de convention soumis à la signature des seize ministres de la CEDEAO, réunis à Dakar les mardi 24 et mercredi 25 septembre 2002, pour tenter d'harmoniser les politiques éducatives de la Communauté, étape dont le franchissement est jugé urgent face aux exigences de la mondialisation (AUF/CEDEAO 2002).

2°- Un Séminaire international sur «*Les universités africaines dans le contexte mondial de la transformation de l'Université*» a été organisé par l'Agence universitaire de la Francophonie en partenariat avec les universités d'Afrique, de l'Océan indien, d'Europe et d'Amérique du Nord, du 1er au 3 mars 2005 à Yaoundé. Le nombre et la qualité des participants est révélateurs de l'importance de cette question : les Recteurs et Présidents des Universités des pays de l'Afrique centrale ou leurs représentants venus du Cameroun, de la République Démocratique du Congo, du Gabon, du Burundi, de la République centrafricaine, du Tchad, de la République du Congo. Ont également assisté à ce séminaire : les Recteurs et Présidents des Universités des pays de l'Afrique de l'Ouest ou leurs représentants provenant : du Bénin, du Niger, de la Côte d'Ivoire, du Burkina, du Togo, du Mali, du Sénégal, de la Guinée, de la Mauritanie. Ont également pris part à ce séminaire les Recteurs et Présidents des Universités des pays de l'Océan indien ou leurs représentants provenant : de Madagascar et de la Réunion ; en plus des Directeurs des Institutions inter-états d'Enseignement supérieur : de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EISMV), de l'Ecole Africaine et Mauricienne d'Architecture et d'Urbanisme de Lomé (EAMAU), de l'Institut Africaine d'Assurances de Yaoundé (IAA). Les intervenants extérieurs venaient des pays suivants : de la France, du Canada, du Congo, du Sénégal et les responsables des bureaux de l'Agence universitaire de la Francophonie venus : de Montréal, de Dakar, de Yaoundé et les observateurs venus des pays suivants : le Gabon, le Canada et le Burkina (AUF/CAMES 2005).

3°- Le Sommet des chefs d'Etats de la CEMAC sur la construction de l'espace CEMAC de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle s'est tenu le 11 février 2005 à Libreville au Gabon (CEMAC 2005).

LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE AFRICAINE FACE AUX DÉFIS DE BOLOGNE

4°- Le renouveau d'intérêt pour la Convention d'Arusha (UNESCO/Convention d'Arusha) est l'expression de la volonté la plus forte d'harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur en Afrique (SADEC 2003). La 8^{ème} Session ordinaire du Comité régional chargé du suivi de la Convention d'Arusha sur la reconnaissance des études et diplômes de l'enseignement supérieur dans les états africains s'est tenue au siège du BREDA (Dakar), du 9 au 11 juin 2003. Elle avait pour sous-thème : "*La convention d'Arusha, un outil d'intégration des économies africaines : Problèmes et Perspectives*" (UNESCO 2003). La présence de l'Afrique du Sud et de la SADC traduit l'importance de la réunion.

La principale leçon à tirer des cadres de concertation et de coopération citées tient au fait qu'ils recouvrent tout le Continent au Sud du Sahara. La CEDEAO et la CEMAC recouvrent la presque totalité des Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre, allant du Sénégal, au Tchad et au Gabon. La SADC englobe la quasi-totalité des Etats d'Afrique Australe. Les pays non membres de ces trois organisations ont été représentés au plus haut niveau aux rencontres organisées sous l'égide de l'UNESCO, de l'AUF ou d'autres partenaires au développement. Parmi les différents partenaires au développement, à côté de pays comme la France, la Belgique et le Canada, il est intéressant de noter des structures de coopération universitaire comme la Commission Universitaire au Développement (CUD) de la Communauté française de Belgique. Des rencontres thématiques ont permis à des Associations de chercheurs, des universitaires et des chercheurs de manifester leur réel intérêt pour faire entendre la voix de l'Afrique et pour faire connaître les points de vue d'universitaires africains par rapport au Processus de Bologne.

Pour adapter les universités aux exigences actuelles, des réformes ont cours ou se dessinent dans certains pays africains, parallèlement aux déclarations d'intentions des décideurs politiques et à l'expression de points de vue de groupes d'experts ou de chercheurs considérés individuellement. Certaines universités africaines procèdent par une approche qualifiée de basculement progressif pour la mise en œuvre de la réforme des études. En adoptant des réformes inspirées par le Processus de Bologne, des pays comme le Maroc, l'Algérie et la Tunisie traduisent d'une certaine manière leur volonté toujours exprimée de se rapprocher de l'Europe et de l'Union

Européenne. Plus au Sud, les pays membres du CAMES manifestent eux aussi leur intérêt au Processus de Bologne. A l'Université de Dakar, la réforme est impulsée par les autorités rectorales. Elles y invitent fortement les facultés et leurs départements sans obligation autre que des mesures incitatives financées par la Banque Africaine de Développement (BAD), par exemple pour la mise en place des masters.

Les réformes en cours facilitent les comparaisons des systèmes d'enseignement supérieur sur tout le Continent où de plus en plus d'institutions d'enseignement supérieur en général et des universités en particulier adoptent les mêmes principes généraux d'organisation des études échelonnées sur des cycles, avec des durées comparables pour les diplômes correspondants. L'adoption des standards internationaux par les structures d'enseignement supérieur en Afrique pourrait avoir comme effet, à moyen terme, une plus forte interconnexion des systèmes-pays et comme effet, à plus long terme, une plus forte volonté de répondre aux exigences internationales de qualité, évaluées selon des normes comme celles de l'Academic Ranking of World Universities (2006), de l'OCDE (OCDE 1992a ; OCDE 1992b ; OCDE 2006), et peut-être en restant attentif aux critères ISO.

<http://www.iso.org/iso/fr/SiteQueryResult.SiteQueryResult> (consulté le vendredi 25-8-2006).

Les réforme en cours justifient a posteriori l'approche géographique mentionnée plus haut. Une photographie d'ensemble permet la comparaison des systèmes d'enseignement supérieur dans quelques pays ou groupes de pays en se fondant sur le Répertoire des systèmes d'enseignement supérieur dans le monde de l'AUF et l'AIU (AUF & AIU 2005). L'exploitation des données recueillies par l'AUF et l'AIU suit une répartition géographique et, à bien des égards, une division linguistique. Elle laisse deviner l'existence de zones d'influence, particulièrement de la France et de l'Afrique du Sud. Dans cette optique, la comparaison permet de distinguer deux grands blocs : 1°- les pays francophones et ceux qui leur sont proches aux plans géographique, politique et pédagogique; 2°- les pays anglophones et d'Afrique australe, avec comme tête de file l'Afrique du Sud. Les deux tableaux ci-dessous résument les principales données utilisées ici pour cette double comparaison.

LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE AFRICAINE FACE AUX DÉFIS DE BOLOGNE

Le tableau 1 résume la situation pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les données doivent être actualisées pour pays dont les universités ont adopté et mettent en œuvre des réformes

Tableau 1 : Comparaison de systèmes d'enseignement supérieur en Afrique : "pays francophones"

Pays	Cycle 1 (Bachelor/Licence)	Cycle 2 (Master)	Cycle 3 & 4 (PhD/Doctorat)
Algérie (Réforme 2004-2005)	Licence 3 ans	Master	Doctorat + Doctorat d'état
Burundi	Candidature 2 ans	Licence 2 ans à 3 ou 4 ans	DEA + Doctorat
Cameroun	DEUG 2 ans /Licence/Bachelor 3 ans	Licence 4 ans/Master 2 ans/Doct médecine 6 ans	DEA = maîtrise + 1 an/Doct 3 ^{ème} cycle/Doct unique PhD 4 ans
Congo (RDC)	Gradué 3 ans	Licence (bachelor) 2 ans/Doct médecine 3 ans	DES 2 ans + Doctorat 4 à 7 ans
Cap Vert 4 cycles	Bacharelato 3 ans	Licenciatura 2 ans	Mestrado 2 ans + Doutorament 4 ans
Gambie ! 1 ^{er} cycle uniquement !!!	Bachelor 4 ans		
Guinée (Conakry)	DEUG 2 ans Licence 3 ans	Maîtrise DES	DEA 1 an
Madagascar 4 cycles	DUEL/DUES 2 ans → 3 ans	Licence 1 an Maîtrise 1 an	DEA 1 an → DES 2 ans /Doctorat 1 an 4 ^{ème} cycle : Doctorat d'état
Mali	DEUG 2 ans	Maîtrise 4 ans	DEA 2 ans Doctorat 3 ans
Maroc 4 cycles	2 ans : CUES/CUEL/DEUG/DEUT	2 ans : Licence/Maîtrise : DEUG + 2 ans	DESA = Licence + 2 ans/DES = licence + 1 à 3 ans /DESS 2 ans Doctorat : DES/DESA + 3 à 5 ans
Mauritanie ! 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle seulement !!!	DEUG 2 ans	Maîtrise 2 ans	A l'étranger
Rwanda	Baccalauréat 2 à 3 ans	Maîtrise 2 à 4 ans	Doctorat
Sénégal	DUEL/DUES/DEJG/DUT 2 ans	Licence 1 an/Maîtrise 1 an	DEA 1 an Doctorat : 5 à 7 ans (médecine...)
Somalie ! 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle seulement !!!	Bachelor/Lauren 4 ans	Master	
Tunisie	DUE 1 ^{er} cycle 4 ans	Maîtrise ou licence 2 ans DESS = maîtrise + 1 an	Maîtrise 2 ou 3 ans Doctorat

Dans le groupe de ces pays majoritairement francophones, les études sont généralement réparties sur trois cycles. Le premier cycle y dure de 2 à 3, voire 4 comme en Tunisie et prépare à des titres ou grades appelés : diplôme universitaire de premier cycle, baccalauréat, licence. La durée des études dans le deuxième cycle est de 2 à 4 et conduit à : des licences, maîtrises et masters. Le troisième cycle offre des diplômes universitaires d'études approfondies (DEA) préparant au doctorat. La durée des études est d'une année pour le DEA et de 3 à 4 ans pour le doctorat. Les réformes s'accroissent dans certains pays de ce premier bloc sous l'instigation d'organisations comme le CAMES.

HAMIDOU NACUZON SALL

Le groupe des pays dits anglophones présente plus d'homogénéité. Tous les pays répertoriés dans le tableau 2 (voir ci-dessous) offrent généralement 3 cycles d'études. Dans presque tous les pays, la durée des études du premier cycle est de 3 ans et prépare au bachelors. Le deuxième cycle y a une durée moyenne de 2 ans et prépare au master. Enfin, le troisième cycle offre un doctorat pour une durée moyenne de 3 ans.

Tableau 2 : Comparaison de systèmes d'enseignement supérieur en Afrique : 'pays anglophones'

Pays	Cycle 1 (Bachelor/Licence)	Cycle 2 (Master)	Cycle 3 & 4 (PhD/Doctorat)
Afrique du Sud	B et B spécialisations	Master	Doctorat
Angola	Bacharelato (Bacharel) 3 ans	Licenciatura (Licenciado) 2/5	3 ^{ème} cycle : Mestre + Doctorat
Botswana	Bachelor 4 à 5	Master 1an à 2 ans ½	Doctorat 3 ans au moins
Egypte 4 cycles	Baccalureos 4 à 6 ans Méd. 6 ans	Magistir 2 à 5 ans	3 ^{ème} cycle : Doktora 2 ans /4 ^{ème} cycle Docteur ès sciences
Erytrée	Bachelor 4 ans	Depuis 2004 Master	
Ethiopie	Bachelor 3 à 4 ans ou 5 ans Méd.	Master 2 ans et spécialisations 3 ans	Docteur en Philosophie Master + 3 ans
Ghana	Diplôme de premier cycle 3 ou 4 ans ~ Bachelor	Master ~2 semestres Master en philosophie 1 ou 2 ans	Doctorat ~ 10 ans
Kenya	Bachelor 4 ans, 5 ans, 6 ans	Master 1 à 3 ans	Doctorat 2 ans recherche PhD
Lesotho	Bachelor 2 à 4 ans (2 cycles/2ans)	Master 1 à 2 ans + thèse	Doctorat 2 à 3 ans thèse + examen oral
Libye	Bachelor 4 à 5 ans	Master 2 ans	Doctorat 2 ans recherche + thèse
Malawi	Bachelor 5 à 6 ans	Master 1 à 2 ans	Doctorat 3 à 5 ans
Maurice 4 cycles	2 ans à mi-temps	Bachelor 3 à 4 ans temps plein	Master 2 à 4 ans mi-temps Doctorat : 5 ans temps plein/7 ans mi-temps
Mozambique 4 cycles	Bacharelato 2 à 3 ans	Licenciatura 2 ans	Mestrado = bacharelato + 2 ans Doctorat : Mestrado + 3 à 5 ans
Namibie	Diplôme ou Bachelor 2, 3, 4	Master : Bachelor + 1 an	Doctorat : 2 ans temps plein/4 ans mi-temps
Nigeria	Bachelor 3 à 4 ans	Master : bachelor + 1 an ~2 ans	Doctorat : Master + 2 ou 3 ans
Ouganda	Bachelor 3 à 4 ans	Master : 1, 2, 3 ans	Doctorat : 2 à 3 ans
Sierra Leon	Bachelor 3 à 4 ans	Master 1 ou 2 ans	Doctorat 1 à 3 ans
Soudan 4 cycles	Bachelor 3 ans + 1 an spécialisation	Master 2 à 3 ans	Doctorat 3 ans Doctorat supérieur
Tanzanie	Bachelor 3 ans	Master 1 an	Doctorat 2 ans
Zambie	Bachelor 4 à 7 ans	Master 2 ans	Doctorat > 4 ans
Zimbabwe 4 cycles	Bachelor 3 à 5 ans	Master et Master en philosophie 1 à 3 ans	Doctorats supérieurs = 8 ans après diplôme 1 ^{er} cycle

En tenant compte des réformes dans certaines universités, les distances à parcourir pour harmoniser les parcours (cycles, durées, diplômes) entre les pays des deux ensembles ne paraissent pas bien grandes. Des pays dits francophones devront venir le plus gros des efforts pour se conformer aux réformes en cours, pour offrir des diplômes de premier cycle (licence ou Baccalauréat) en 3 ans, de deuxième cycle (master) en 2 ans et de troisième cycle en 3 ans. Plusieurs parmi ces pays ou leurs universités en manifestent

l'intérêt et la volonté, au plus haut niveau, par les décisions prises par les chefs d'Etat (CEMAC), ou grâce aux orientations prises par leurs instances de coopération (CAMES).

Au total, à l'exception de pays comme la Libye, l'Egypte, le Soudan, etc., l'adoption des réformes comparables à celle impulsée par le Processus de Bologne est inéluctable dans la majorité des pays figurant dans les deux tableaux (supra tableau 1 et 2).

IV- Les solutions préconisées

Les pays qui adoptent les nouveaux standards fondent leur décision sur le bilan des réformes passées et la nécessité d'instaurer la bonne gouvernance dans leurs institutions d'enseignement supérieur. Le CAMES, dont les frontières géographiques s'étendent sur tout le Continent, du Sénégal à Madagascar, souligne la faible pertinence sociale des réformes passées justifiant l'obligation d'adopter de nouvelles mesures plus propices au développement de la recherche, de la régionalisation, de l'internationalisation et de l'autonomie. Il perçoit le système LMD (premier cycle en 3 ans, deuxième cycle en 2 ans et troisième cycle en 3 ans) comme un modèle de gestion administrative et porteur d'une nouvelle culture académique. Il y voit la promotion de la mobilité des enseignants et des étudiants, de la coopération inter-universitaire. Il en attend l'adoption d'un système de diplômes facilement lisibles et comparables entre pays. A cette fin, reconnaissant le rôle moteur de cette organisation qui gère, dans les 18 pays membres, les carrières des enseignants et la reconnaissance des titres et grades, le *Séminaire sur la gouvernance universitaire* (AUF/CAMES 2005) recommande :

«d'organiser et de soutenir sous l'égide du CAMES, en partenariat avec la CRUFAOCI et l'AUF les concertations nécessaires d'une part dans les sous-régions et d'autre part, entre les différentes sous-régions ; (...); une concertation régionale en vue d'une mutualisation des ressources disponibles pour optimiser les performances des universités» (AUF/CAMES 2005 : 29-30).

Au niveau continental, l'Union Africaine (UA) et le NEPAD marquent leur détermination à bâtir ce qu'il convient d'appeler l'Afrique des universités (Union Africaine 2005 ; Union Africaine 2006). A cet effet, les

experts invités par la Commission de l'Union Africaine à Johannesburg les 27 et 28 octobre 2005 ont élaboré un plan d'action pour l'organisation continentale dans lequel ils soulignent la nécessité de

«transformer l'université africaine en une université du développement par excellence, qui puisse à la fois répondre aux besoins locaux et pousser les frontières du savoir en tant qu'acteur dans l'économie mondiale du savoir, sur un même pied d'égalité que ses homologues ; de positionner l'université africaine en tant que partenaire et centre de ressources pour la coopération régionale et l'intégration africaine ; et de mobiliser toutes les parties prenantes dans un élan d'efforts concertés en vue de partager les responsabilités et de créer des synergies dans le cadre du renouveau des universités africaines» (UA 2005 : 1).

Programme de l'Union Africaine pour respecter ses objectifs de développement, le NEPAD œuvre dans le domaine de l'enseignement supérieur en multipliant les contacts avec les partenaires traditionnels du Continent. A ce titre, la France lui apporte son soutien,

«afin de permettre à l'Afrique de participer à la mondialisation des savoirs et de s'intégrer dans la mobilité internationale, des programmes d'aide permettant aux établissements d'enseignement supérieur de se réformer et de s'harmoniser avec l'espace européen des diplômés (...), en liaison avec l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie). Cette mutation est indispensable et urgente pour éviter leur marginalisation. De ce fait, la France soutient de nombreux partenariats entre établissements du Nord et du Sud et a concentré son action sur les domaines suivants : aide à une meilleure gouvernance des établissements, développement de filières d'enseignement au niveau licence ou master professionnalisé pour les besoins en cadres intermédiaires, et constitution de pôles d'excellence à vocation régionale ; développement d'écoles doctorales locales et formations en alternance de doctorants entre le Nord et le Sud ; développement de produits de formation accessibles numériquement (par exemple : création d'un Master en santé publique via Internet) et désenclavement des enseignants chercheurs africains par la mise en place d'outils informatiques spécifiques» (France Diplomatie).

Les réformes en cours s'opèrent également sous la pression du marché et de la mondialisation de l'éducation. En Afrique de l'Ouest, dès 2001 en partenariat avec la BAD, l'Union Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) se fixait deux objectifs :

«(1) entreprendre une vaste étude sur l'enseignement supérieur et (2) envisager la création d'un fonds régional d'appui à cet ordre d'enseignement afin de contribuer au développement des ressources humaines.» Elargissant ses missions traditionnelles, cette institution exprime sa «volonté politique pour le renouveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans les pays de l'Espace UEMOA» (UEMOA 2004 : 1).

Il ressort des diagnostics de l'UEMOA et de ses différents partenaires dont la BAD et la Banque mondiale, la nécessité d'un «changement en profondeur dans les systèmes d'enseignement supérieur dans les pays membres interpellés par leur grave dysfonctionnement» (UEMOA 2004 : 4). Les solutions envisagées se fondent sur les effets de la mondialisation dans le domaine de l'enseignement supérieur.

«Au cours des dix ou quinze prochaines années, sous l'effet de la mondialisation, la plupart des sociétés ouest africaines devront relever le défi de l'accession à la société du savoir et de l'intégration à la nouvelle économie planétaire grâce à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Dans le contexte d'une économie politique mondiale, un pays isolé aura peu de chance de se développer durablement, d'où l'intérêt d'une intégration sous régionale des institutions de l'enseignement supérieur. Quatre principes, déjà consacrés dans l'Espace UEMOA, peuvent guider cette intégration de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technique. Le premier principe, celui de la subsidiarité, veut qu'on ne traite au niveau régional que ce que les pays, pris individuellement, ne sauraient traiter avec autant d'efficacité. Ce principe supporte la nécessité pour les pays de répondre aux besoins nationaux de formation. Le principe de différenciation permet à chaque État de définir ses priorités et son rythme. Le principe de coopération permet à l'instance régionale d'appuyer l'action des pays dans des domaines

où il existe des convergences d'intérêt et des interdépendances. Enfin, le principe de cohérence consiste à articuler les appuis bilatéraux et multilatéraux en fonction des initiatives nationales et régionales» (UEMO 2004 : 7).

Parmi les solutions préconisées par l'UEMOA :

«(i) le renforcement de la gouvernance et de la gestion ; (ii) la mobilité des enseignants chercheurs et des étudiants ainsi que la mise en réseau des établissements et des enseignants chercheurs; (iii) l'établissement d'un statut cadre des enseignants et des chercheurs; (iv) les réformes académiques, notamment l'adoption du régime LMD et l'harmonisation des programmes; (v) le développement des écoles doctorales et des pôles d'excellence; (vi) le renforcement du rôle et du fonctionnement du CAMES ; (vii) la mise en place d'un cadre sous régional de suivi du marché de l'emploi (observatoire de l'offre et de la demande de formation); (viii) la mise en place de fonds de soutien ; (ix) l'harmonisation des politiques sociales des établissements de l'ESR ; (x) l'accès aux TIC» (UEMOA 2004 : 23).

D'une manière générale, toutes les solutions préconisées ont un fondement économique. L'étroitesse des marchés nationaux pousse à une plus forte intégration sous-régionale des pays de l'UEMOA. La lutte contre la pauvreté détermine l'UA à rechercher l'intégration régionale. Parallèlement et en vertu des règles de la mondialisation, les systèmes éducatifs en général et l'enseignement supérieur en particulier doivent s'ouvrir à la libre concurrence.

De nombreux pays africains marquent leur hésitation et une relative résistance face aux pressions de toutes sortes et de toutes origines qu'ils subissent pour intégrer l'enseignement supérieur dans le secteur des services et l'ouvrir au commerce international. La perte de souveraineté n'est pas leur seule crainte. Les craintes de ces pays sont partagées par la communauté des chercheurs (AIU 2005 ; AUA 2004 ; Knight 2004 ; Halvorsen & Michelsen 2004 ; Altbach 2004 ; l'ensemble des auteurs des article de Politique n° 24 ; Bowles 2005 ; Charlier 2003 ; Charlier et Croché 2004a ; Charlier et Croché 2004b ; Charlier et Moens 2003). La libéralisation ou internationalisation de l'enseignement supérieur interpellent les consciences sur des questions

fondamentales d'ordre éthique et politique. Ces questions touchent à la qualité de l'enseignement, au respect des principes universels de droit à l'éducation et à l'enseignement supérieur, d'équité et d'égalité des chances, etc.

Knight les résume bien dans la batterie de questions qu'il se pose (Knight 2004 : 112). Sa conclusion traduit également la prudence, voire le scepticisme des états et des chercheurs :

«Utiliser un cadre commercial pour catégoriser l'activité transnationale représente une approche, mais étant donné ces nouveaux développements, l'on soutient qu'un cadre commercial est trop limité. L'éducation transnationale se produit pour diverses raisons et aux termes d'une diversité de dispositions ; par exemple, à travers des liens académiques et des programmes de partenariat, à travers des types de projet de développement/aide et à travers des échanges commerciaux. L'on propose donc que le secteur de l'éducation commence à élaborer son propre système de classification et de langage pour catégoriser l'enseignement transnational d'une manière qui prend en compte toutes les formes de mobilité et tous les types d'activités et non seulement les entreprises commerciales» (Knight 2004 : 115-116)

Cependant, toutes ces questions d'actualité sont fortement imbriquées les unes dans les autres : l'adoption de ce qui paraît être des standards internationaux peut être retardée mais non différée indéfiniment dans le temps ; l'Afrique doit hâter son intégration politique et économique et harmoniser ses systèmes d'enseignement supérieur ; les lois du marché et la mondialisation lui imposent de libéraliser ses systèmes d'enseignement supérieur, etc. Les négociations que le franchissement des différentes étapes impose peuvent être âpres, surtout face à des priorités comme la lutte contre la pauvreté et la faim, les grandes pandémies, l'accès à l'éducation et à l'eau potable. Les principes de réalité dictent de taire ou tempérer les dissensions internes dans chaque pays et les luttes d'hégémonie entre États.

Plus récemment, la *Directive du 4 juillet 2007* du Conseil des Ministres de l'UEMOA édictait que :

«Article 1 : Les Etats membres de l'UEMOA s'engagent à adopter le système Licence, Master, Doctorat (LMD) comme cadre de référence des diplômes délivrés dans les universités et établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire de l'Union.

Article 2 : Le système LMD visé à l'article premier implique l'adoption par les Etats membres d'une architecture des études supérieures, fondée principalement sur trois grades universitaires à savoir : la Licence (Baccalauréat + 3 ou 180 crédits), le Master (Baccalauréat + 5 ou 300 crédits) et le Doctorat (Baccalauréat + 8 ou 480 crédits) ;

d'un découpage des périodes de formation en semestres de 30 crédits chacun ;

d'une organisation des formations en parcours types et en unités d'enseignement ;

d'un système de crédits capitalisables et transférables d'une institution d'enseignement supérieur à une autre sur l'étendue du territoire de l'Union.

de la délivrance d'un supplément au diplôme décrivant le parcours de l'apprenant.

Article 3 : Les Etats membres de l'Union s'engagent à faire délivrer par les institutions d'enseignement supérieur, à la demande des apprenants ayant satisfait aux conditions requises, tout certificat intermédiaire ne correspondant pas aux trois grades du système LMD.

Article 4 : Les Etats membres s'obligent à se référer aux normes internationales de qualité admises pour la délivrance des diplômes correspondant aux trois grades universitaires cités à l'article 2.

Pour ce faire, les Etats membres conviennent de mettre en place des mécanismes nationaux d'évaluation de la qualité des programmes proposés et mis en oeuvre par les institutions d'enseignement supérieur.

Article 5 : Les Etats membres s'accordent à mettre en place, par décision du Conseil des Ministres, un mécanisme régional de suivi, de coordination et de mutualisation des bonnes pratiques, à même d'assurer la cohérence du passage des institutions d'enseignement supérieur au système LMD.

Les Etats membres conviennent, le cas échéant, de consolider et d'étendre les missions des structures de coopération interuniversitaires déjà existantes dans l'espace de l'UEMOA.

Article 6 : Les Etats membres prennent les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires à la mise en oeuvre de la présente Directive au plus tard le 31 décembre 2009.

Ils en informent régulièrement la commission.

Article 7 : La commission de l'UEMOA accompagne le processus de basculement vers le système LMD et de mise en place d'un système d'assurance qualité, à travers le Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur, inscrit au Programme Economique Régional (PER)»
http://www.ucad.sn/userfiles/file/DIR_03_2007_CM_UEMOA.pdf

Tenant très probablement compte des réformes qui ont cours en Europe et des contraintes économiques et sociales auxquelles les Etats membres sont soumis, cette directive fait obligation aux universités et institutions d'enseignement supérieur de l'espace UEMOA d'adopter la réforme LMD. Au demeurant, elles y échappent difficilement si elles ne veulent pas rester à la traîne du reste du monde y compris de leurs consœurs anglophones dont les systèmes sont déjà fort proches des modèles anglo-saxons ou Nord-américains.

Conclusion

Les réformes que les universités et institutions d'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne doivent adopter et mettre en œuvre recommandent quelques règles de bonnes conduites et de bonne gouvernance publique au plus haut niveau politique. En effet, les défis intellectuels et scientifiques à relever s'inscrivent dans un contexte fortement mercantile.

Les universités publiques sont de plus en plus agressées par les universités privées qui fleurissent sur le Continent et qui les obligent souvent à emprunter les mêmes voies. Certaines universités publiques pratiquent sans toujours le dire ni oser l'avouer une privatisation déguisée dans leurs offres de formation les plus attractives. Elles y sont contraintes par la recherche de financement additionnel pour équilibrer leur budget, une meilleure adéquation formation-emploi, etc.

La concurrence interne, voire sous-régionale à laquelle les universités publiques et privées se livrent ainsi en Afrique subsaharienne, ne serait pas toujours la meilleure garantie de la qualité. Tout au contraire, elle pourrait entraîner une baisse de niveau encore plus dramatique que celle observée depuis l'adoption des politiques d'ajustement structurel. Le désarroi des étudiants face à la rareté des emplois ne doit pas en faire des victimes consentantes des marchands de mirages. L'alerte du Conseil de l'Europe vaut certainement plus pour cette clientèle africaine qui se rue vers les universités privées et les formations payantes dans les universités publiques

http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/Recognition/Recognition%20disclaimer_FR.asp.

Face à tous ces défis actuels, les universités africaines doivent trouver des stratégies pour améliorer leur pertinence et efficacité, renforcer leur crédibilité interne et internationale. Elles peuvent satisfaire aux exigences de qualité, aunes auxquelles toutes les institutions d'enseignement supérieur sont soumises par les systèmes d'évaluation internationale, en renforçant leur coopération et en recherchant plus de complémentarité. N'étant pas encore assez sensibles aux critères de classement international des universités par Shanghai (<http://www.arwu.org/rank/2007/ARWU2007Methodology.htm>) et Webometrics (http://www.webometrics.info/about_rank.html), Sall et Ndiaye (2008) préconisent une grille plus adaptée au contexte africain. Celle-ci porte sur quatre dimensions comprenant chacune des indicateurs : 1- les échanges d'étudiants et d'enseignants ; 2- les actions coordonnées et concertées d'enseignement et de recherche ; 3- les communications à des manifestations scientifiques y compris dans une autre langue que celle de l'université d'origine ; 4- l'utilité à la communauté.

Bibliographie et références

- Academic Ranking of World Universities (2006). *Ranking Methodology*. Shanghai Jiao : Tong University/ Institute of Higher Education
<http://ed.sjtu.edu.cn/ranking.htm> &
<http://ed.sjtu.edu.cn/rank/2006/ARWU2006Methodology.htm> (consulté le jeudi 24 août 2006).
- ACCT (1992). *Contraintes de l'ajustement structurel et avenir de l'éducation et de la formation dans les pays francophones en développement*. Bordeaux : ACCT (actes du colloque international organisé à l'occasion du 20ème anniversaire de l'Ecole Internationale de Bordeaux du 29 septembre au 2 octobre 1992).
- AFRICAN UNION UNION AFRICAINE UNIÃO AFRICANA (2005). *Deuxième réunion des experts sur la redynamisation de l'enseignement supérieur en Afrique 27-28 février 2006. Accra, Ghana. AU/EXP/HEDUC/4(II) Redynamisation de l'enseignement supérieur en Afrique. Rapport de la réunion d'experts tenue les 27 et 28 octobre (2005) à Johannesburg. SPEECH/05/373. Addis-Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 5517 700 Fax : 5517844 website : www.africa-union.org*
http://www.aau.org/au_experts/docs/midrand_rep_fr.pdf#search='Union%20Africaine%20Redynamisation%20de%20l%27enseignement%20sup%C3%A9rieur%20en%20afrique.%20rapport%20de%20la%20r%C3%A9union%20d%27experts' (Consulté le vendredi 25-8-2006)
- ALAIN MIGNOT (Novembre 2002) *Rapport sur l'enseignement supérieur au Gabon* http://www.refer.ga/IMG/pdf/Rapport_Gabon.pdf.
- Altbach, Ph. G. (2004). Globalisation and the University : Myths and Realities in an Unequal World. *Tertiary Education and Management*, n° 1,2004.
http://www.bc.edu/bc_org/avp/soe/cihe/publications/pub_pdf/Globalization.pdf (page consultée le 31 janvier 2006).
- Association Internationale des Universités (2005). Un enseignement supérieur de qualité au-delà des frontières : déclaration au nom

- d'établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier. AIU : .
http://www.unesco.org/iau/p_statements/fre/index.html (Consulté le vendredi 25-8-2006).
- AUA (2004). *Déclaration d'Accra sur l'AGCS et l'internationalisation de l'enseignement supérieur en Afrique*. Accra (Ghana) : AUA
<http://www.aau.org/wto-gats/declaration.htm?lang=fr> .
- AUF & AIU (2005). *Répertoire des systèmes d'enseignement supérieur dans le monde*. Edition 2005. Paris : AUF (CD-ROM). Voir aussi : AUF :
<http://www.auf.org/article283.html> (consulté le mardi 22-8-2006) et AIU :
<http://www.unesco.org/iau/onlinedatabases/fre/index.html> et suivre les liens (consulté le mardi 22-8-2006).
- AUF/CAMES (2005). *Séminaire sur la gouvernance universitaire. Les universités africaines dans le contexte mondial de transformation de l'université. Yaoundé, 1-3 mars 2005. Rapport général en 4 parties*.
<http://www.crufaoci.bf.refer.org/docword/pv/yao2005com.doc> et
<http://www.cames.bf.refer.org/IMG/pdf/rapport-sem-yaounde.pdf> (consulté le jeudi 24-8-2006)
- AUF/CEDEAO (2002). *Equivalence des diplômes en Afrique : un projet d'harmonisation pour la CEDEAO*. <http://www.refer.sn/article386.html>
(consulté le jeudi 24-8-2006)
- BOWLES, (P.)**, (2005). Globalisation and Neoliberalism : A Taxonomy and Some Implications for Anti-Globalisation. In *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, volume XXVI, Number 1, 2005, pp 67-88
- BURTON (B.)**, (Avril 2004) *Amélioration de l'enseignement supérieur en Afrique sub-Saharienne : Ce qui marche !* Conférence Régionale de Formation sur l'Enseignement Supérieur en Afrique", Accra, Ghana du 22-25 septembre 2003'une conférence régionale de formation tenue à Accra, Ghana, du 22 au 25 septembre, 2003
<http://siteresources.worldbank.org/AFRICAEXT/Resources/Rep71042004.pdf#search='conf%C3%A9rences%20unesco%20ananarive%20enseignement%20sup%C3%A9rieur%20en%20afrique'> (consulté le mercredi 16 août 2006).

- CEMAC/Les Bulletins officiels de la CEMAC (2002). *Déclaration de Libreville sur la construction de l'espace CEMAC de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle* (Libreville 11 février 2005)
http://www.izf.net/izf/Documentation/JournalOfficiel/AfriqueCentrale/2005/DECLARATION_2005.htm et
<http://www.izf.net/izf/FicheIdentite/CEMAC.htm> (consulté le mardi 22-8-2006).
- CHARLIER, (J.-E.), & CROCHÉ, (S.),** (2004a). Le processus de Bologne en Belgique. In *Politiques d'éducation et de la formation*, 12/2004/3, pp 63-76.
- CHARLIER, (J.-E.) & CROCHÉ, (S.),** (2004b). Les universités africaines francophones et l'espace mondial de l'enseignement supérieur en construction. In Colloque de l'Agence Universitaire de la Francophonie : *Développement durable : leçons et perspectives*. Ouagadougou, 1er au 4 juin 2004, Tome 1, pp 159-165.
- CHARLIER, (J.-E.) & MOENS, (F.)** (2003). Quand le passé grève l'avenir. Le projet de Bologne et une de ses déclinaisons locales. In Felouzis, G. (2003). *Les mutations actuelles de l'université*. Paris : PUF, pp 71-89.
- CHARLIER, (J.-E.),** (2003). Le processus de Bologne, ses acteurs et leurs complices. In *Education et sociétés*, n° 12, 2003/2, pp 13-34
- DUPONT, (P.) et OSSANDON, (M.)** (1994). *La pédagogie universitaire*. Paris ; PUF (Que sais-je ? n° 2891, 1^{ère} édition). France diplomatie (République Française/Ministère des Affaires Etrangères). La France, partenaire du NEPAD. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/afrique_1063/nepad_1491/france-partenaire-du-nepad_2979/introduction_14602.html (Consulté le vendredi 25-8-2006)
- GRAWITZ, (M.)** (2001). *Méthodes en sciences sociales*. Paris : Dalloz (11^{ème} édition).
- HALVORSEN, (T.) & MICHELSEN, (G.-G.)** (avril 2004). Identity Formation or Knowledge Shopping? Globalisation and the Future of University Education and Research in Africa. Communication lors de

l'atelier de l'AUA. Accra/Ghana : Association des Universités Africaines : *Atelier sur les répercussions de l'AGCS/OMC pour l'enseignement supérieur en Afrique. Accra, Ghana du 27 au 29 avril 2004. Accra/Ghana : AUA 2004*

<http://dbh.nsd.uib.no/nfi/litteratur/?key=419973> (page consultée le 31 janvier)

<http://www.aau.org/wto-gats/papers/gatsproceedings-fr.pdf> (page consultée le 31

Identity formation or knowledge shopping. Globalisation and the future of university education and research in Africa. I: Akam, Noble og Roland Ducasse (red.): Quelle université pour l'Afrique? Dynamiques locales de la mondialisation. Les Afriques en perspective. Pessac, 2002, Maison de sciences de l'homme d'Aquitaine, s. 187-208. ISBN: 28-5892-294-2 janvier 2006).

KNIGHT, (J.), (avril 2004). Enseignement transnational dans un environnement commercial : Complexité et répercussions des politiques. In AUA (27-29 avril 2004) : *Les implications de l'AGCS/OMC pour l'enseignement supérieur en Afrique*, p 67-120. Actes de l'atelier de l'AUA. Accra/Ghana : Association des Universités Africaines : *Atelier sur les répercussions de l'AGCS/OMC pour l'enseignement supérieur en Afrique. Accra, Ghana du 27 au 29 avril 2004. Accra/Ghana : AUA 2004.*

LY, (B.) (2001). *Les instituteurs sénégalais de la période coloniale (1093-1945). Sociologie historique de l'une des composantes de la catégorie sociale des 'évolués'*. Dakar : Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)/Faculté des Lettres et Sciences Humaines/Département de Sociologie, Thèse de doctorat d'état (2000-2001).

NEPAD b. African Union. NEPAD and Education.

[\[http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=31055&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html\]](http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=31055&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)
(consulté le jeudi 24-8-2006)

NEPADa. *Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA)*. En bref. <http://www.nepad.org/2005/fr/home.php> et

<http://www.nepad.org/2005/fr/background.php> et
<http://www.nepad.org/2005/fr/documents/1.pdf> (consulté le vendredi 25-8-2006)

O.C.D.E./Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement (1992a). *Regards sur l'éducation. Les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE 1992.

O.C.D.E./Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement (1992b). *L'OCDE et les indicateurs internationaux de l'enseignement. Un cadre d'analyse*. Paris : OCDE 1992.

OCDE (2006). *Regard sur l'éducation 2005*. OCDE [http://www.oecd.org/document/34/0,2340,fr_2649_34515_35289762_1_1_1,00.html] (consulté le jeudi 24-8-2006)

Politique n° 24. Le thème. L'université formatée par le marché. 1- Introduction : Universités, l'urgence d'une régulation démocratique. par François Schreuer. 2- Voir Bologne et mourir ? par Bernard Swartenbroekx. 3- Monde : l'éducation, simple marchandise ? par Jean-Marie Vanlathem. 4- (Dé)financer l'université : un calcul myope. par Benoît Bayenet. 5- Contre la logique marchande. par Fabrizio Bucella. 6- L'éducation comme droit. par Jean-Luc Mélenchon. Les jeux sont-ils faits ? par Daniel Cornerotte et Pierre Reman. 7- "E-learning" : vers l'enseignement virtuel ?, par Andrzej Bielecki et François Schreuer. 8- Des risques maîtrisés. Interview de Françoise Dupuis et Marcel Crochet. <http://politique.eu.org/archives/2002/04/index.html>

SADC (2003). *Convention régionale sur la reconnaissance des études, certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les Etats africains (adoptée à Arusha le 5 décembre 1981, révisée au cap le 12 juin 2002 et amendées à Dakar le 11 juin 2003)*. http://66.249.93.104/search?q=cache:rOLEzdQSZSIJ:www.dakar.unesco.org/pdf/031205_arusha_fr.pdf+SADEC%2Benseignement+sup%C3%A9rieur&hl=fr&gl=sn&ct=clnk&cd=2

SALL, (H. N.) (1996). *Efficacité et équité de l'enseignement supérieur, quels étudiants réussissent à l'Université de Dakar ? Tomes 1 & 2*. Thèse de doctorat d'état en sciences de l'éducation, Dakar, Sénégal, 1996 : UCAD/Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

SALL, (H. N.) & NDIAYE, (B. D.), (2007). Higher Education in Africa. Between Perspectives Opened by the Bologna Process and the Commodification of Education in *European Education*, vol. 39, no. 4, Winter 2007–8, pp 43-57.

SOW, (A.), (2004). *L'enseignement de l'histoire au Sénégal des premières écoles (1817) à la réforme de 1998*. Dakar : Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)/Faculté des Lettres et Sciences Humaines/Département Histoire, Thèse de doctorat d'état (2003-2004).

UEMOA (2004). *Étude sur l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA PHASE 1 SYNTHÈSE ET OPTIONS D'APPUI. Pour une nouvelle vision de l'enseignement supérieur : Intégration, Pertinence et Qualité* Rapport final Novembre 2004. UEMOA. <http://www.uemoa.int/Publication/2005/RapportEnsSupPI.pdf#search=%22uemoa%2Benseignement%20sup%C3%A9rieur%22> (Consulté le vendredi 25-8-2006)

UNESCO (2003). 8^{ème} Session ordinaire du Comité régional chargé du suivi de la Convention d'Arusha sur la reconnaissance des études et diplômes de l'enseignement supérieur dans les états africains. BREDA (Dakar), du 9 au 11 juin 2003. "La convention d'Arusha, un outil d'intégration des économies africaines : Problèmes et Perspectives" http://www.dakar.unesco.org/news/fr03/030604_suivi_arusha.shtml (consulté le 24-8-2006)

UNESCOg. *L'Education Pour Tous tout au long de la vie : Quelles stratégies pour le 21^{ème} siècle ?* [1998 : MINEDAF VII]

http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=4573&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html et <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001133/113382f.pdf> (consulté mercredi 16-8-2006)

UNESCOh. *Relever les défis de l'éducation en Afrique*. Dar-es-Salam (Tanzanie, 2-6 décembre 2002). [2002 : MINEDAF VIII] http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=4193&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté mercredi 16-8-2006)

UNESCO. *Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les Etats d'Afrique 1981.*

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13518&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
(Consulté le lundi 28-8-2006)

Union Africaine (2006). *Redynamisation de l'enseignement supérieur en Afrique. Rapport de la Réunion d'experts tenue les 27 et 28 octobre 2005 à Johannesburg. Deuxième Réunion des experts sur la redynamisation de l'enseignement supérieur en Afrique, 27-28 février 2006 Accra Ghana. AU/EXP/HEDUC/4(II).*

http://www.aau.org/au_experts/docs/midrand_rep_fr.pdf (consulté le vendredi 25-8-2006)

Références et bibliographie spécifiques sur le Processus de Bologne

1°- *Déclaration de La Sorbonne, 25 mai 1998. Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur.*

http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/France/980525_Sorbonne_Declaration-Fr.pdf
(Consulté : lundi 25 février 2008)

2°- *Déclaration commune des ministres européens de l'éducation - 19 juin 1999 - Bologne*

<http://www.education.gouv.fr/realisations/education/superieur/bologne.htm>
(Consulté : lundi 25 février 2008)

3°- TOWARDS THE EUROPEAN HIGHER EDUCATION AREA
Communiqué of the meeting of European Ministers in charge of Higher Education in Prague on May 19th 2001

http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/00-Main_doc/010519PRAGUE_COMMUNIQUE.PDF (Consulté : lundi 25 février 2008)

4°- "Realising the European Higher Education Area" Communiqué of the Conference of Ministers responsible for Higher Education in Berlin on 19 September 2003

http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/00-Main_doc/030919Berlin_Communique.PDF (Consulté : lundi 25 février 2008)

5°- The European Higher Education Area - Achieving the Goals. Communiqué of the Conference of European Ministers Responsible for Higher Education, Bergen, 19-20 May 2005

http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/00-Main_doc/050520_Bergen_Communique.pdf (Consulté : lundi 25 février 2008)

6°- *Communiqué de Londres – 18 mai 2007*. Communiqué de la Conférence des Ministres européens chargés de l'Enseignement Supérieur, Londres, 17-18 Mai 2007. VERS L'ESPACE EUROPEEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : REpondre AUX DEFIS DE LA MONDIALISATION

http://www.universite-franco-italienne.org/images/contenu/documents/docs_ref/londres_05-07.pdf (Consulté : lundi 25 février 2008)

7°- Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_europ%C3%A9en_de_transfert_et_d%27accumulation_de_cr%C3%A9dits (Consulté : lundi 25 février 2008)

8°- Réforme LMD. http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9forme_LMD (Consulté : lundi 25 février 2008)

9°- Supplément au diplôme.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Suppl%C3%A9ment_au_dipl%C3%B4me (Consulté : lundi 25 février 2008)

10°- JORF n°101 du 30 avril 2002 page 7821 Texte n° 46. ARRETE.
Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence. NOR: MENS0201070A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000590566&dateTexte=> (Consulté : lundi 25 février 2008)

11°- JORF n°99 du 27 avril 2002 page 7631. Texte n° 56. ARRETE. Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master. NOR: MENS0200982A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000771847&dateTexte=> (Consulté : lundi 25 février 2008)

12°- JORF n°195 du 24 août 2006 page 12468. Texte n° 22. ARRETE. Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. NOR: MENS0602083A.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000267752&dateTexte=> (Consulté : lundi 25 février 2008)

13°- Convention de Lisbonne 11 avril 1997.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Convention de Lisbonne](http://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_de_Lisbonne) (Consulté : mardi 26 février 2008)

14°- LE CONSEIL DE L'EUROPE NE DELIVRE PAS DE RECONNAISSANCES AUX ETABLISSEMENTS d'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/Recognition/Recognition%20diclaimer_FR.asp (Consulté : mardi 26 février 2008)

15°- L'Association internationale des Universités. Internationalisation

http://www.unesco.org/iau/internationalization/fre/inter_definitions.html
(Consulté : lundi 25 février 2008)

16°- Message de Salamanque (29-30 mars 2001)

<http://urouenengreve.free.fr/Documents/salamanque.pdf> (Consulté : mardi 26 février 2008)

17°- Magna Charta Universitatum de 1988 http://www.magna-charta.org/pdf/mc_pdf/mc_french.pdf (Consulté : mardi 26 février 2008)

18°- Magna Charta Universitatum de 1988 (Bologne 18 septembre 1988).

<http://www.bea-ulb.be/article174.html> & http://www.magna-charta.org/pdf/mc_pdf/mc_french.pdf (Consulté : mardi 26 février 2008)